

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-403 du 31 Décembre 1990

portant nomination de Madame Gisèle
ALLI née VARANGO, en qualité de Direc-
trice Générale de la Caisse Autonome
d'Amortissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la
République du Bénin ;

VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990 portant Organi-
sation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;

VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier
Ministre ;

VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouver-
nement de Transition ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Décembre 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Madame Gisèle ALLI née VARANGO, est nommée Directrice
Générale de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise
de fonction de l'intéressée sera publié et communiqué partout où bes-
oin sera.-

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1990
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

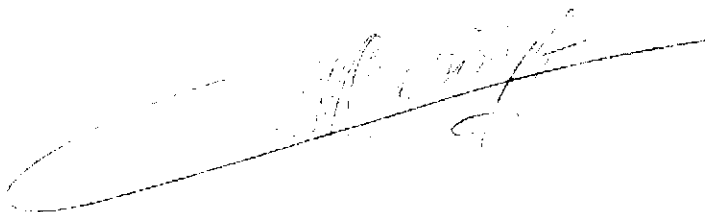
Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ministre intérimaire

Ampliatiions : FR 6 PM 4 HCR 4 SGG 4 CS 4 MF 4 Autres Ministères 15
DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP 2 BCP 1 BN-DAN 2
Intéressé 1 JORB 1 IGE 2 DCCT 1 GCONE 1.-